

**DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC  
du 22 NOVEMBRE 2018**

**Salle Proust**

**Dossier n° 2018-06 - 9 h 30** : demande d'autorisation commerciale déposée par la SNC LIDL concernant la création d'un magasin Lidl d'une surface de vente de 1 286 m<sup>2</sup> à Gournay-en-Bray.

**Composition de la commission :**

- le maire de Gournay-en-Bray, commune d'implantation, ou son représentant ;
- monsieur Michel LEJEUNE désigné par le conseil communautaire de la communauté de communes des 4 rivières, dont est membre la commune d'implantation ;
- le président du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du pays de Bray ou son représentant ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville, ou monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, ou madame Pierrette CANU, vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Danièle CALLE ou monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Boris MENGUY ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

**Pour le département de l'Eure :**

- le maire de Bézu la Forêt ou son représentant ;
- monsieur Philippe MORGOUN (association France nature environnement Normandie), personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

**Pour le département de l'Oise :**

- le maire de la commune de Saint-Germer-de-Fly, ou son représentant ;
- monsieur Emmanuel VAN ROEKEGHEM, (association Force Ouvrière Consommateur – AFOC), personnalité qualifiée en matière de la consommation et de la protection des consommateurs.

**Dossier n° 2018-07 - 10 h 30** : demande d'autorisation commerciale déposée par les Coopérateurs Normandie Picardie concernant l'extension de 75 m2 du magasin Super U à Oissel.

Composition de la commission :

- le maire de Oissel, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la métropole Rouen Normandie dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- madame Dominique AUPIERRE ou madame Danielle PIGNAT, désignées par le conseil de la métropole Rouen Normandie chargée du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Michel LEJEUNE, maire de Forges-les-Eaux, ou monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, ou madame Pierrette CANU, vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Danièle CALLE ou monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Boris MENGUY ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.